Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_19-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 26
-représentés : 3

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 18 mai 2026

—

Le dix-huit mai 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le douze mai 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme CORBEL Peggy, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie respectivement représentés par Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme SANZ Myriam, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : M. LE PILLOUER Maël.

2026-05-19- DEMANDE DE FINANCEMENT - PROJET DE VISITE DU SENAT A PARIS – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Rapporteur : Isabelle Tissier

Dans le cadre des actions de sensibilisation et de formation du jeune citoyen, le conseil municipal des enfants a programmé une visite du Sénat le jeudi 11 juin 2026.

Cette visite permettra aux enfants élus des 5 écoles de Guingamp de découvrir ce lieu emblématique de la République tout en comprenant son rôle grâce à une visite guidée et une rencontre avec Mme LE HOUEROU, sénatrice.

En outre, ce court séjour est aussi l'occasion pour les enfants d'apercevoir la Tour Eiffel ainsi que le jardin du Luxembourg mais aussi d'appréhender les transports en commun (train, métro, bus).

Les frais de transport en train aller-retour s'élève à 3 146€ pour 23 enfants et 5 adultes. Une délibération est exigée par la Trésorerie pour permettre le règlement en avance des billets de train à la SNCF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par **28** voix **POUR** (*Philippe LE GOFF, Peggy CORBEL, Benoît GOUDALLIER, Isabelle TISSIER, Houssain AATACH, Marie-Agnès POGAM PIRIOU, Thomas BERTHE, Déborah LE GALL, Charles MONFORT, François DE QUELEN, Alix BRISSONNEAU, Armelle LE BLEIZ, Myriam SANZ, Carole LE GRAET, Katell TANVEZ, Loïc GARREC, Ronan BLEJEAN, Anne-Marie CIVY, Charline LEROY, Steven KERHERVE, Tugdual LE LAY, Nicolas SAINT-CAST, Maël LE PILLOUER, Christine LALANDE, Lionel PAPION, Fabienne LE BOURDOULOUS, Gaël ROBLIN).*
Et **1 Abstention** *(Yannick KERLOGOT).*

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_19-DE

- **AUTORISE** le Maire à régler avant service fait, les frais de transport pour les enfants du Conseil Municipal des Enfants et leurs accompagnateurs.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER